

8-57-2

— 9 —

2<sup>e</sup> COMMISSION d'Initiative parlementaire.

(Nommée le 21 février 1905.)

MM.

1<sup>er</sup> BUREAU { BIZOT DE FONTENY.  
FESSARD.

2<sup>e</sup> BUREAU { Gustave RIVET.  
DE LAS-CASES.

3<sup>e</sup> BUREAU { Elme PIOT. — *Président*  
Ernest MONIS.

4<sup>e</sup> BUREAU { BATAILLE.  
DESTIEUX-JUNCA.

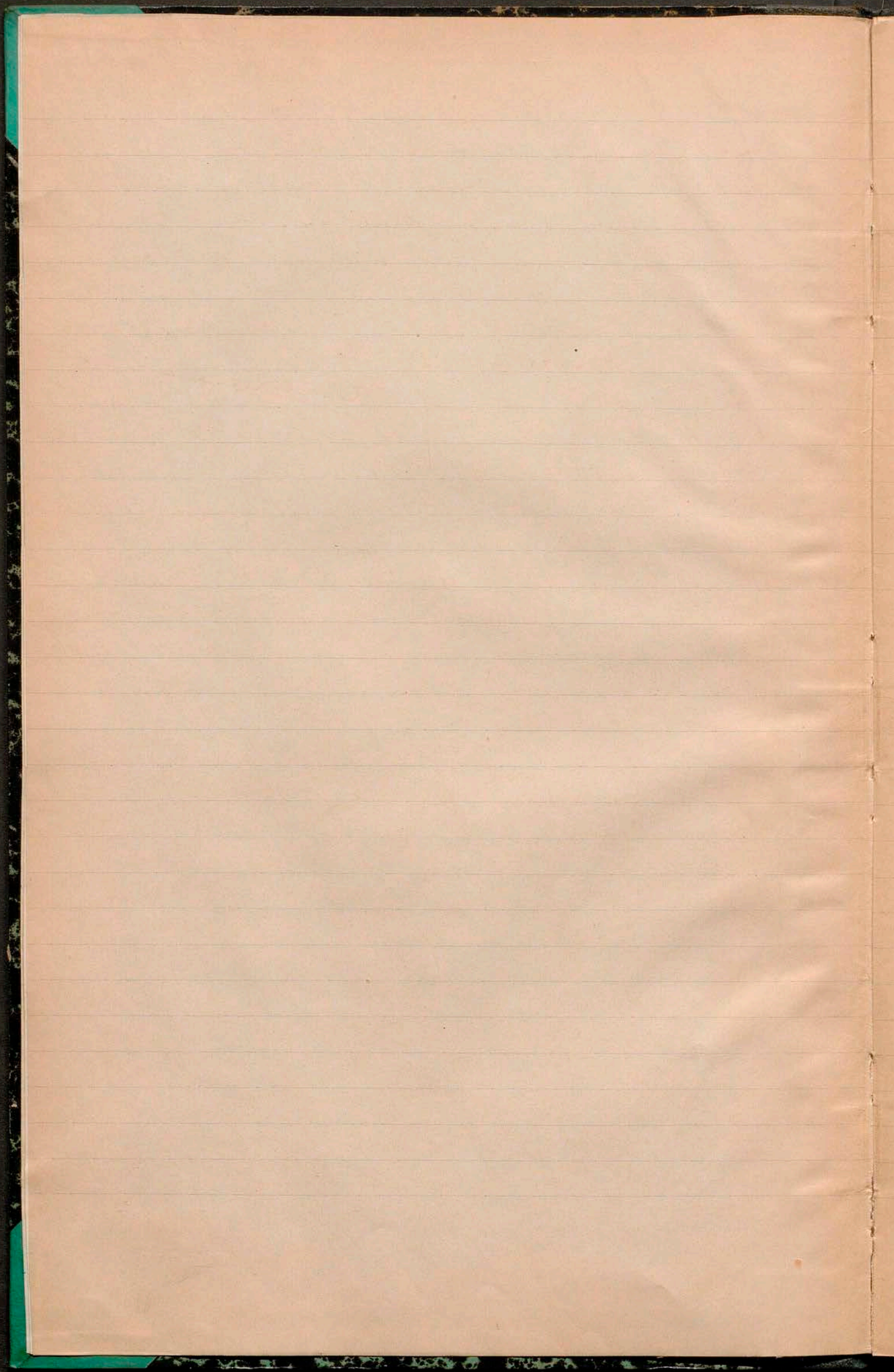
5<sup>e</sup> BUREAU { ALASSEUR.  
BEAUPIN.

6<sup>e</sup> BUREAU { TOURON. — *Secrétaire*  
CHATTELEYN.

7<sup>e</sup> BUREAU { Paul BÉZINE.  
FORTIER.

8<sup>e</sup> BUREAU { TILLAYE.  
KNIGHT.

9<sup>e</sup> BUREAU { DEMARÇAY.  
Théodore GIRARD.



1

La Commission s'est réunie le 23 Février 1905  
Monsieur Piot est nommé Président à l'unanimité  
et Monsieur Couron Secrétaire.  
Le Bureau était constitué la séance est levée à 2 heures 1/4

Le Président.

*Remy*

Le Secrétaire.

*E. Couron*

La Commission s'est réunie le 23 Mars 1905.

Monsieur Piot est nommé Président à l'unanimité, et Monsieur  
Jessaint Secrétaire.

La Commission étant constituée, Monsieur le Procureur général  
présenté par Monsieur le Sénateur, organisant l'exécution  
Volontaire des Jugements rendus par les Juges de paix et des  
Contrats dans lesquels les parties auront stipulé ce mode  
d'exécution amiable.

Après examen du projet, la Commission élit comme Rapporteur  
Monsieur de Casles, et charge son Président de le convoquer, pour  
statuer sur le rapport.

Le Président

*Remy*

Le Secrétaire

*Jessaint*

2

Séance du 6 août.

Président M<sup>r</sup> P. A. B.

Secrétaire M<sup>r</sup> Bernier

M<sup>r</sup> Las Cases donne lecture de son rapport sur  
la proposition de M<sup>r</sup> Monis et demande la prise en  
considération.

La prise en considération est acceptée - Plénum

Le Président

Le Secrétaire

